

Agenda

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277028>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Associations

L'Union des femmes de Genève va-t-elle se dissoudre ?

La plus ancienne association féminine de Genève et sans doute de Suisse (1891). C'est en tout cas ce que propose à l'unanimité son comité, qui affirme notamment : « Ce n'est pas sans beaucoup de regrets que le comité est arrivé à cette décision, et c'est même avec une certaine tristesse que nous envisageons de mettre fin à nonante-deux ans d'existence de la première association féminine genevoise. Il faut, hélas, admettre que les buts de l'Union, tout en gardant intégralement leurs valeurs, ne correspondent plus aux besoins et aux intérêts des femmes d'aujourd'hui. Par ailleurs, de nouveaux groupements se sont créés et ont des activités mieux adaptées à notre vie actuelle, ce qui suscite une collaboration efficace de tous leurs membres ».

Le recrutement ne se fait plus et ce comité ajoute : « Nous sommes dans l'obligation de constater un manque évident d'intérêt de nos membres puisqu'aucune suggestion de votre part n'a jamais été faite malgré plusieurs appels. »

Lorsque la dissolution aura été votée fin novembre ou décembre, nous reviendrons sur le sujet.

(jbw)

Orientation professionnelle : enquête de l'ADF (NE)

La section du Littoral de l'Association neuchâteloise pour les droits de la femme s'est récemment penchée sur l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes Neuchâteloises. Elle a réalisé une enquête à travers les différents paliers de la formation, comparant choix et effectifs des garçons et des filles.

On ne s'étonnera pas de ses conclusions : la pression parentale continue d'orienter les jeunes filles vers des professions traditionnellement réservées aux femmes — professions plus mal rémunérées où la promotion est très souvent inexistante ou difficile.

En tête, et de loin, les employées de commerce (près de 30 % du nombre total de contrats conclus par les filles) suivies par les vendeuses et les coiffeuses (13 %). De fait, l'éventail des professions choisies par les filles reste très nettement plus étriqué que celui des garçons ; en 1982, sur un choix de 179 professions, les jeunes filles se sont orientées vers 51 seulement.

Si les effectifs entre apprentis et apprenties sont relativement équilibrés (41,1 % de filles et 58,9 % de garçons), la proportion est nettement défavorable aux filles lorsqu'on considère les élèves qui suivent une formation pro-

(Suite page suivante)

leur résultat jamais obtenu par un représentant des minorités politiques valaisannes. Elle contribue ainsi à provoquer un ballottage au premier tour, mais ne parvient pas, malgré toute l'estime dont elle est l'objet, à battre les candidats de la majorité.

Les coups bas ne lui seront pas épargnés. Le quotidien régional ouvre généreusement ses colonnes aux détracteurs les plus mesquins et les plus envieux, qui reprochent notamment à Mme Nanchen ses prises de position en faveur de la décriminalisation de l'avortement.

Bref, on veut bien admettre que quelques femmes décorent les listes d'hommes, mais à la condition qu'elles parviennent à faire oublier... leur sexe ! (ccr)

Pas de femme à la Noble Corporation (NE)

L'affaire a fait quelques ronds de fumée dans le canton de Neuchâtel : en avril de cette année, les gouverneurs de la Noble Corporation des Six-Communes ont refusé l'admission à leur assemblée générale de Mme Françoise Stoudmann, régulièrement déléguée par la commune de Fleurier pour remplacer l'un de ses deux délégués.

La Noble Corporation ? Elle groupe les communes de Fleurier, Couvet, Môtiers, Boveresse, Buttes et Saint-Sulpice et ses tâches principales sont l'administration de l'Hôtel des Six-Communes de Môtiers et des forêts dont elle est propriétaire ; sans compter les « joies annexes », tel le fameux « souper des pipes » auquel, cela va de soi, aucune femme jusqu'ici (ni aucun journaliste, d'ailleurs !) n'a pris part.

La tradition, c'est la tradition. Mais de justice : la majorité rejetant l'admission de Mme Stoudmann n'était pas écrasante...

La commune de Fleurier et Mme Stoudmann ont, toutes deux, fait recours au tribunal administratif, respectivement pour atteinte à son autonomie et violation du principe de l'égalité entre hommes et femmes.

Mais le tribunal administratif s'est déclaré incompétent pour trancher. La Noble Corporation ne relève pas du droit public et le droit cantonal qui sert de référence ne fait nulle part allusion aux corporations de communes. Le recours est donc irrecevable... Sans que cela donne, pour autant, raison aux gouverneurs ; s'il avait pu le faire, le tribunal administratif aurait tranché en faveur des recourants, en vertu du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Pour protester, la commune de Fleurier aurait loisir de démissionner de la Noble Corporation par simple lettre (comme pour n'importe quelle « amicale ») et reprendre la gestion de sa part de biens.

Mais il semble qu'on va en rester là. On attendra les prochaines élections pour remplacer le deuxième délégué, tout simplement... — (alg)

Les membres du Conseil général... et leurs épouses !

Le comité de Modhac 83 (exposition-vente de La Chaux-de-Fonds) a gentiment invité « les membres du Conseil général et leurs épouses » sans réaliser qu'il mettait dans l'embarras les quelque 25 % du Conseil général : comment les dix conseillères générales qui siègent en cette fin de législature feraient-elles pour se faire accompagner de... leur épouse ?

C'est ce qu'elles ont fait remarquer aux organisateurs de Modhac par la voix de la presse locale, avec l'humour requis !

Entre les mots « épouse » et « conjoint », le chemin est-il encore si long à parcourir pour perdre ses vieilles habitudes ou n'est-ce là que la malheureuse conséquence d'une très passagère distraction ? (alg)

Ce mois-ci, nous avons reçu peu d'annonces pour notre agenda. Sans doute les associations s'accordent-elles une trêve pour la période des fêtes... Signalons toutefois que :

— la **Galerie Filambule** (rue de la Tour 4, à Lausanne) organise une exposition-vente *Fil en fête*. Cinq tisserandes et deux couturières proposent leurs créations textiles pour réchauffer votre hiver.

— **L'Association A.S.O.K.** (30 a, Alex.-Scöni, à Bienne) organise des cours de *self défense* pour les femmes. Prix : de Fr. 130. — à Fr. 150. — les 10 séances, selon le nombre des participantes.

Par ailleurs, les organisatrices du *concours national féminin des beaux-arts du Lyceum-Club* (cf. FS de novembre) nous prient de faire savoir aux candidates que, à leur grand regret, et contrairement à ce qui avait été annoncé, ce concours est ouvert uniquement aux femmes de nationalité suisse.

Agenda

Lyceum-Club (VD) rue de Bourg, 15 - Lausan-

Mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre, de 14 h. à 21 h. le mercredi et de 9 h. à 17 h. le jeudi : Boutique de Noël : exposition et vente des œuvres des artistes et artisanes du Lyceum.

Vendredi 2 décembre à 17 h. : entrée Fr. 5.—, concert du trio Coriolan (Berne) : œuvres de Beethoven, Hummel, Martinu, Villa-Lobos et Okumura.

Vendredi 9 décembre à 17 h. : Jean-Louis Kuffer, critique littéraire et directeur de la collection « Contemporains » aux éditions de l'Age d'Homme, présente le nouveau roman de Mireille Kuttel, « La périgrine ».